

Fiches-labels

Le label Fairtrade pour les produits alimentaires équitables

On trouve le label Fairtrade sur de nombreux produits alimentaires issus du commerce équitable. Aux garanties sociales, il ajoute des bénéfices écologiques.



Le label Fairtrade, on le trouve partout. C'est le label le plus répandu et le plus connu quand on souhaite faire des achats alimentaires qui respectent les critères du commerce équitable. Il garantit aux producteurs une rémunération vitale ainsi que de bonnes conditions de travail. Il y a même quelques critères liés à l'environnement. On explore ses

différentes garanties.

> Lire aussi : [Quels sont les labels fiables pour une alimentation durable ?](#)

L'avis d'écoconso

Fairtrade est LE label du commerce équitable. Il existe depuis 1997 et est très clairement **le label équitable le plus répandu** sur les produits alimentaires que l'on peut trouver en Belgique (et ailleurs).

Les critères sont solides et il fait preuve d'une **grande transparence**^[1]. En plus de ses exigences en matière de commerce équitable, le label Fairtrade inclut **aussi plusieurs critères liés à l'environnement** (sans pour autant prétendre concurrencer un label bio par exemple).

Il existe d'autres labels plus exigeants mais ils sont aussi moins répandus^[2].

Résumé des critères

Le label Fairtrade a des critères^[3] :

Sociaux

- De manière générale les travailleurs sont libres et participent aux prises de décisions : organisation démocratique (généralement dans les coopératives pour les producteurs), transparence, non-discrimination, liberté d'association, etc.
- Les conditions de travail sont réglementées : contrats, pas de travail des enfants, horaires encadrés, pas d'heures supplémentaires obligatoires, congé de maternité, retraite, sécurité sociale, équipement de protection fourni, accès à l'eau potable, etc.

Environnementaux

- Interdiction des 220 pesticides les plus dangereux et restriction pour d'autres (listes rouge, orange et jaune).
- Protection des ressources (eau, énergie...), protection de la biodiversité (bandes tampons^[4]...).
- Interdictions des OGM.
- Mise en œuvre de plans pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

Économiques

- Les matières premières sont achetées à un prix minimum garanti, qui couvre les coûts de production. Si le prix mondial baisse, le prix minimum Fairtrade reste. Si le prix mondial est plus élevé, le producteur vend au tarif mondial.
- Une prime Fairtrade fixe fournit aux producteurs et travailleurs de l'argent supplémentaire à investir dans l'amélioration de la qualité de leurs entreprises et communautés.
- Au final la rémunération est dite « vitale » car elle permet aux travailleurs de vivre dignement (logement, santé, nourriture...).
- Partenariats commerciaux à long terme, préfinancement des activités (par les acheteurs) des producteurs qui en font la demande (stabilité de l'activité).

Produits concernés

On trouve la label Fairtrade sur de la nourriture, [sur des produits textiles](#) et sur l'or. Le standard Fairtrade ne se limite pas aux producteurs, il est aussi possible de labelliser des vendeurs, des transformateurs de textile...

Cette fiche ne reprend que les critères liés aux produits alimentaires.

Les pays éligibles sont considérés comme en développement « bas ou moyen »^[5]. Il n'y a donc pas de produits Fairtrade issus de pays « du nord ».

Il existe deux labels Fairtrade :

- Le premier (le noir) est apposé sur :
 - les produits mono-ingrédient (banane, café...) ;
 - les produits composés de plusieurs ingrédients (chocolat, biscuit...) si tous les ingrédients disponibles en Fairtrade le sont^[6] ET s'il contient au moins 20% d'ingrédients Fairtrade.
- Le deuxième (le blanc), plus récent, est le label « ingrédient » ou « filière »^[7]. Les critères sont les mêmes mais le label ne couvre qu'un seul ingrédient d'un produit composé. En Belgique on trouve par exemple du chocolat « Fairtrade ingrédient » dont seul le cacao est Fairtrade, mais pas le reste, comme le sucre par exemple (il ne peut donc pas avoir le label « noir »)^[8].



Portée du label

- **des critères environnementaux : oui (un peu).**
- **des critères sociaux : oui (surtout).**
- **des critères liés à la santé : oui**, liés à la santé des travailleurs et travailleuses (et indirectement à celle des consommateurs et consommatrices).
- des critères liés au bien-être animal : non.

Critères du label

Les critères diffèrent selon le produit concerné et le type d'organisme. En matière d'alimentation il y a notamment des critères applicables aux petits producteurs, aux producteurs qui emploient des salariés, aux entreprises qui vendent des produits Fairtrade, etc. À ces critères liés au type d'organismes peuvent aussi s'ajouter des critères liés à une filière (cacao, fruits frais...).

Les critères sont obligatoires mais :

- certains critères sont dits centraux, ce sont des critères minimum à respecter dès le début.
- d'autres critères sont assortis d'une période de mise en conformité (dès la première année, après 3 ans...). Il faut cependant obtenir un nombre de points minimum dans ces critères.

Ci-dessous, les critères les plus importants, qui sont communs aux cahiers des charges « producteurs » (petits producteurs et entreprises employant des salariés)^[9].

Critères généraux

- Critères liés à certification. Ce sont des critères qui posent un cadre de base, on ne parle pas encore de critères liés à la production. Parmi ces critères : accepter les audits, démontrer que rejoindre le label est une décision collective et démocratique, prouver qu'on est une organisation établie (une vraie entreprise), respecter les lois en vigueur dans le pays, etc.
- Critères liés au producteur. Ces critères définissent ce qu'est un « petit producteur » (entre autres les superficies maximales). Pour les entreprises qui emploient des salariés, elles doivent avoir le droit d'utiliser le sol et les bâtiments qu'elles exploitent, doivent laisser Fairtrade s'adresser aux travailleurs...
- Pratiques de production : informer les travailleurs de ce que la réglementation Fairtrade demande, mettre en place des systèmes de gestion (des risques, de qui fait quoi, procédure en cas d'accident...).

Critères liés au commerce

- Traçabilité des produits Fairtrade : ils sont identifiés et séparés des autres, il y a un registre des quantités produites, la traçabilité est maintenue à l'étape de la transformation, etc.
- Contrats établis dans le respect des critères Fairtrade (par exemple, le contrat doit reprendre les volumes, qualité et prix convenus). Le prix minimum doit respecter les prix minimaux Fairtrade et permettre au producteur de couvrir les coûts d'une production durable. Si le prix mondial (de ce qui est produit par le producteur) est plus

bas que le prix minimum Fairtrade, c'est ce dernier qui est payé^[10].

Critères liés à la production (critères sociaux et environnementaux)

• Environnementaux :

- Une attention particulière est portée aux pesticides :
 - Maîtrise de l'utilisation : comprendre l'étiquette, stocker, application adaptée à la maladie ou au ravageur, utilisation d'équipements de protection...
 - Pas de pesticides ou d'engrais dans les zones tampons (entre autres à proximité d'activités humaines).
 - Interdiction de certaines molécules (liste rouge de 220 molécules^[11]) et restriction pour d'autres (liste orange et jaune)^[12].
 - Utilisation de méthodes alternatives de lutte (physiques, ennemis naturels...).
- Bonne gestion des ressources et déchets : prévention de l'érosion des sols, maintien/amélioration de la fertilité des sols, utilisation efficace de l'eau, protection de la biodiversité (espèces menacées, déforestation, zones tampons, diversification agricole...), utilisation efficace de l'énergie, réduction de l'émission des gaz à effet de serre, bonne gestion des déchets (stockage et élimination...).
- Pas d'OGM (pour toute l'exploitation, même si tout ce qui est produit n'est pas Fairtrade).

• Sociaux :

- Garanties liées aux conventions de l'OIT^[13] : pas de discrimination, pas de travail forcé ou obligatoire, pas de travail des enfants (15 ans ou le seuil légal dans le pays considéré, si ce seuil est supérieur à 15 ans), pas de travail dangereux pour les moins de 18 ans, liberté d'association (syndicat...).
- Bonnes conditions de travail : rémunération vitale^[14], paiements réguliers, contrats, pas d'obligation de travailler plus de 48h/semaine, jours de repos obligatoires, pas d'obligation de prêter des heures supplémentaires et limitation à 12h/semaine si des heures supplémentaires sont prestées, au moins deux semaines de congés payés (pour les salariés), congé maladie, congé de maternité, sécurité sociale et retraites prévues...
- Santé et sécurité au travail : accès à de l'eau potable, accès à des toilettes, équipements de protection fournis, etc.
- Développement : plan de développement de l'entreprise/exploitation, paiement d'une prime Fairtrade (utilisée notamment dans le plan de développement des activités), encouragement des activités à long terme...
- Démocratie, participation et transparence : droit de vote des membres, présence d'une AG (et réunion au moins une fois par an), rapport sur l'utilisation de la prime Fairtrade, etc.

Les critères sont accompagnés de recommandations mais ne donnent pas toujours d'objectif chiffré. Les recommandations liées aux critères sociaux sont plus fournies que les autres (ce qui est logique dans le cadre d'un label équitable).

Remarque : Fairtrade permet d'utiliser le principe du « bilan massique » (aussi appelé « mass balance ») pour le thé, le cacao, le jus de fruits et le sucre (mais pas pour le café ou les bananes par exemple). Tout n'est donc pas tracé physiquement^[15].

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Tous les règlements se trouvent ici : <https://www.fairtrade.net/standard>. Ils sont disponibles au complet et sous forme synthétique et dans différentes langues (dont le français). Par exemple, [ici la synthèse des critères pour les petits producteurs](#). Des règlements supplémentaires sont disponibles filière par filière (cacao, thé, miel, fruits frais...).

Gestion du label

Fairtrade International est l'ONG qui coordonne Fairtrade au niveau mondial. Elle est basée à Berlin. En Belgique Fairtrade est représenté par [Fairtrade Belgium](#) et en France par Max Havelaar France. [Toutes les autres organisations mondiales sont listées sur le site Fairtrade.net](#).

Contrôle indépendant ?

Oui, un contrôle indépendant est réalisé, même si contrôleur et contrôlé sont liés. Le respect des cahiers des charges est assuré par FLOCERT, organisme indépendant de contrôle pour le label Fairtrade^[16]. FLOCERT est accrédité selon la norme de qualité internationale ISO 17065 pour les organisations certificatrices. Cela garantit la transparence de son fonctionnement à l'échelle internationale. Dans le cas de FLOCERT, cela implique, entre autre, des contrôles annuels par l'organisme d'accréditation allemand DAkkS.

Site

[Fairtrade Belgium](#) et <https://www.fairtrade.net> (international).

Catalogue des produits / entreprises labellisés

Il n'y a plus de catalogue des produits Fairtrade vendus en Belgique. On peut cependant les retrouver dans le catalogue professionnel : <https://www.fairtradebelgium.be/fr/produits/catalogue-professionnel/> (ne reprend cependant pas les marques « distributeurs »). Les produits Fairtrade se trouvent cependant facilement dans tous les supermarchés et autres points de vente.

Plus d'infos

- [Quels sont les labels fiables pour une alimentation durable ?](#)

[1] Par exemple les cahiers des charges sont facilement disponibles.

[2] Fair for Life, SPP et WFTO, ont plus de critères obligatoires, selon le « guide des labels de commerce éthique et équitable » de la Belgian Fairtrade Federation (2020).

[3] Repris de <https://www.fairtradebelgium.be/fr/notre-approche/systeme-standards/>

[4] Les bandes tampons sont des zones entre une culture et l'environnement « extérieur ». Ces bandes permettent de séparer la culture de l'environnement direct, voire d'abriter une faune spécifique (par exemple des prédateurs de nuisibles).

[5] Guide international des labels du commerce équitable (édition 2020).

[6] Donc on ne tient pas compte des ingrédients qui ne sont pas disponibles en Fairtrade.

[7] Son petit nom officiel est « Fairtrade Sourced Ingredient » (FSI).

[8] Par exemple une barre chocolatée Fairtrade « blanc » dont le cacao serait Fairtrade mais pas le sucre de canne (alors que le sucre de canne existe en Fairtrade).

[9] Le cahier des charges « petits producteurs » sera revu en 2024 (l'actuel, toujours valable en octobre 2024, date de 2019), celui pour les entreprises a été revu en 2024 et court jusqu'en 2029.

[10] Il n'y a pas de prix minimum pour la canne à sucre cependant :
<https://info.fairtrade.net/fr/product/sugar>

[11] Sont sur liste rouge les substances qui sont inscrites dans les conventions OU à forte toxicité aiguë OU qui sont à long terme, un effet toxique ou une exposition chronique (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxiques, perturbateurs endocriniens) OU préoccupants pour l'environnement (soit qui présentent deux des trois effets suivants sur l'environnement a) Très persistants, b) Très bio-accumulables, c) Très toxique pour les organismes aquatiques) OU qui sont considérés comme obsolètes (cf. annexe 2 des critères Fairtrade).

[12] On n'a cependant pas fait l'exercice de comparer ces 3 listes avec ce qui est autorisé en Europe.

[13] OIT : Organisation Internationale du Travail.

[14] Selon le [Global Living Wage Coalition](#) qui définit le « salaire vital » (living wage) comme la rémunération reçue par un travailleur sur une semaine qui lui permet d'avoir une vie décente et qui comprend la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, les déplacements, les vêtements et les autres besoins essentiels, en ce compris une épargne pour les dépenses extraordinaires.

[15] Plus d'informations sur le bilan massique dans l'article « [Quels sont les labels fiables pour une alimentation durable ?](#) ».

[16] [FLOCERT](#) est une filiale indépendante de Fairtrade, dont ce dernier est l'unique

actionnaire. FLOCERT est basé en Allemagne (mais a des bureaux à l'international) et [est accrédité par l'organisme \(national\) d'accréditation DAkkS](#). Pour faire un parallèle avec la certification bio, les certificateurs belges (Certisys notamment) sont accrédité, en tant que certificateur, par Belac (le DAkkS belge). FLOCERT tout comme Certisys sont accrédités selon la même norme ISO 17065.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:

<http://ecoconso.be/content/le-label-fairtrade-pour-les-produits-alimentaires-equitables>